

VI^e PARLEMENT CANADIEN.I^{re} SESSION.

{ 17^e séance, vendredi,
19 mars, 1858.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

(Pour la séance de ce jour, du Conseil Législatif, voir le N^o. 19.)

M. Campbell—présente une pétition de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, demandant que les Expositions agricoles aient toujours lieu dans la même ville, si la Chambre d'Agriculture le juge à propos.

M. Mackenzie—présente plusieurs pétitions en faveur du chemin de fer du Sud, (de Niagara à l'extrémité occidentale de la Province.)

L'hon. M. Alleyne—obtient qu'il soit imprimé 2,500 copies en français et en anglais du dernier rapport du Département des Travaux Publics.

M. Somerville—demande et obtient que la Chambre s'ajourne du 24 courant au 7 avril.

Le Proc.-Gen. Macdonald—propose l'adoption du rapport du Comité spécial chargé de former les comités permanents.

M. Brown—dit que le comité des Comptes Publics devait se composer d'abord des ministériels, MM. Cayley, Chapais, Simard, Ferres, Buchanan, Starnes, Le Boutillier, Somerville, Dubord, Galt et John Cameron et de MM. Foley, Mattice et Brown, de l'Opposition. Ce dernier s'étant plaint de cette proportion, on avait fait entrer dans le comité MM. Howland, Hogan et White, aussi de l'opposition. Celle-ci se trouvait représentée, par conséquent, par six membres contre onze; ce qui n'était pas juste. Il est vrai que le gouvernement, ayant la majorité dans la Chambre, devait l'avoir aussi dans les comités, mais non pas dans une aussi grande proportion, autrement le rôle de l'Opposition serait nul. Le comité des Comptes Publics est chargé de passer en revue et de critiquer les actes du Département des Finances; mais cet examen est dérisoire, si la très-grande majorité du comité est dévouée au gouvernement. Il y a deux ans, par exemple, l'Opposition se trouva assez bien représentée dans ce comité. Qu'en résulta-t-il? C'est que les Comptes Publics de l'exercice précédent furent parfaitement examinés et que le comité fit accepter par la Chambre différents amendements d'une très-grande importance. L'année qui avait précédé celle-là, il en avait été de même et le comité avait créé les fonctions d'auditeur des comptes, sans parler d'autres services signalés qu'il avait pu rendre; mais, l'année dernière, les ministériels s'étant trouvés en très-grande force dans ce comité, celui-ci ne s'était pas même assemblé une seule fois. M. Brown dit plus particulièrement qu'il n'est pas décent que M. Cayley, l'Inspecteur-Général, fasse partie de ce comité.

L'hon. M. Cartier—fait remarquer que l'Opposition n'a pas lieu de se plaindre, puisque le comité se composerait, entr'autres, de huit Haut-Canadiens, dont deux seulement sont ministériels. Quant à M. Galt, il n'appartient à aucun parti et si on l'a mis dans ce comité, c'est à cause de son expérience des affaires. Il est bon que l'Inspecteur-Général soit de ce comité, pour donner des renseignements.

M. Patrick—pense que ce comité, ainsi constitué, ne fera pas plus cette année qu'il ne fit l'an dernier.

M. Dubord—déclare qu'il saura blâmer le gouvernement lorsqu'il croira qu'il y aura lieu.

M. Brown—demande si les membres ministériels de ce comité oseraient jeter sur l'Administration un blâme qui, ayant ensuite du retentissement dans la Chambre, mettrait en danger l'existence même du gouvernement?

M. Mackenzie—se plaint d'avoir été exclu de ce comité. A l'exception d'un intervalle dont il ne parlera pas à présent, il n'a pas cessé pendant trente ans de s'occuper des finances du gouvernement.

Le Proc.-Gen. Macdonald—fait remarquer qu'après tout, ces comités permanents sont contraires à la constitution britannique. Ils sont devenus de mode dans la Province, avant l'établissement du gouvernement responsable et en imitation du système adopté

par le congrès des Etats-Unis; mais il ne faudrait pas donner à entendre que le Comité des Finances est chargé de faire, pour ainsi dire, son procès au ministre des Finances, car ce serait un commencement de mise en accusation. Le gouvernement ayant autant d'intérêt que n'importe qui à ce que les comptes publics soient bien tenus, on ne doit pas s'étonner qu'il se trouve bien représenté dans le comité.

L'hon. J. S. Macdonald—accorde qu'un gouvernement responsable doit avoir la majorité dans les comités permanents. Mais celui des finances est bien différent des autres. En effet, ceux-ci s'occupent de ce que le gouvernement responsable doit faire, tandis que l'autre examine ce que ce gouvernement a fait déjà. Par conséquent, il ne convient guères que ce gouvernement soit son propre censeur. C'est comme si une compagnie d'assurances chargeait son caissier et son teneur de livres d'examiner les comptes de la compagnie. Si le gouvernement est certain que les comptes publics sont bien tenus, pourquoi craint-il de permettre à l'Opposition d'y voir clair? et s'il a sujet de craindre, n'est-il pas nécessaire que le comité soit en mesure d'agir avec indépendance envers le ministre des finances?

L'hon. M. Cayley—venge son administration des insinuations faites contre elle. Le comité de 1856, par exemple, condamna l'habitude prise par ce département de payer sur des certificats des ingénieurs des travaux publics, avant que les mandats relatifs à ces travaux eussent été émis. Mais ce système, qui a été discontinué pendant l'administration de M. Cayley, avait été en force longtemps avant lui et alors même que l'hon. M. Young, qui le dénonça, était commissaire des Travaux Publics. M. Cayley fait aussi remarquer que si le comité ne s'est pas assemblé l'an dernier, c'est que son examen est moins nécessaire depuis la création du bureau de l'Auditeur des Comptes. Quant à l'erreur de £13,000, relative aux débentures de la commission du chemin à barrières de Montréal, cette somme était restée en banque et n'a jamais été perdue.

Le Proc.-Gen. Macdonald—lit un passage du journal de la Chambre des Communes de 1823, dans lequel il est dit que, cette année, le Chancelier de l'Échiquier fit partie du comité des finances.

M. Brown—demande s'il est décent de mettre dans ce comité l'Inspecteur-Général, qui peut être choisi pour président et être forcé, par conséquent, de signer le rapport du comité chargé d'examiner les comptes de son département?

M. Mackenzie—dit qu'une fois il fit la découverte dans le bureau de l'hon. M. Morris d'une somme de 6,000 louis, qui venait personne ne savait d'où. M. Cayley prétend qu'on ne lui a jamais refusé l'examen des livres de son département; mais il soutient le contraire. Une fois même, il fit la rencontre du Receveur-Général, qui lui dit qu'il avait été convenu de refuser l'inspection des livres aux membres du comité des Comptes Publics; mais quoique M. Cayley avait manqué à son engagement, il en ferait autant pour sa part. Quant aux débentures de la compagnie du chemin à barrières de Montréal, n'aurait-on pas perdu £5,000 qu'auraient produits les intérêts sans l'erreur dont il a été question?

M. Mackellar—propose en amendement, de déclarer que l'Inspecteur-Général ne devrait pas faire partie de ce comité.

L'amendement est rejeté par 68 voix contre 37 et la motion est adoptée.

Pour l'amendement.—MM. Aikins, Allan, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Burwell, Christie, Clark, Connor, Cook, Dorion, Dorland, Ferguson, Foley, Gould, Hartman, Hébert, Hogan, Holmes, Laberge, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, Mattice, McGer, Mackellar, Mowat, Munro, Patrick, Walker Powell, Rymal, Scatcherd, Short, Stirton, Wallbridge et Wright,—37.

Contre.—MM. Alleyne, Baby, Beaubien, Benjamin, Buchanan, Burton, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Cartier, Chapais, Coulée, Daoust, Dawson, Désaulniers, Dionne, Dubord, Dufresne, Dunkin, Ferres, Fortier, Gaudet, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Labello, Lacoste, Langevin, Laporte, Le Boutillier, Lemieux, Loranger, Macbeth, John A. Macdonald, McCann, MacLeod, McMicken, Mcagher, Morrison, O'Farrell, Ouimet, Panet, Piché, Pope, Price, Robinson, Rose, Ross, Richard, W. Scott, William Scott, Sicotte, Simard, Simp-